



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	12
Vote pour	
	12
Vote contre	
	0
Abstention	
	0
Ne participe pas au vote	
	0

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 30/03/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – SNITSELAAR – YACOB

**REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. HEURA
M. DALIBARD par M. LAMY**

ABSENTS : Mme AUDIBERT C, MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : Mme ADAMO

**BUDGET PRINCIPAL
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire,

Présente les demandes de subventions des associations Brocoises et propose d'ajuster la répartition des subventions allouées par rapport à l'année 2021 en prenant en compte les frais liés aux actions menées par chacune d'elles.

Nom de l'association	Montant demandé	Montant accordé
Lou Cépoun dou Broc	0 €	0 €
Les Festivités brocoises	1500 €	1500 €
Le Broc Loisirs	700 €	700 €
Les Amis de la Chapelle Saint Antoine du Broc	700 €	700 €
Manon du Riou	300 €	300 €
La société de chasse et de protection rurale de Le Broc	1 100 €	1 100 €
Fêtes des Mômes	1 000 €	1 000 €
Le Broc Bridge club	500 €	500 €
Sportive Le Broc Tennis de table	500 €	500 €
En faim de contes	800 €	800 €
M'Danse	1 000 €	1 000 €
TOTAL	8 100 €	8 100 €

Présente également les demandes de subventions des associations diverses dont le siège est situé en dehors de la commune et propose d'allouer les montants suivants :

Nom de l'association	Montant demandé	Montant accordé
Action Educative des A-M	250 €	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Carros	1 000 €	1 000 €
APF France Handicap	200 €	200 €
Escale	300 €	300 €
Foyer Coopératif Collège Ludovic Bréa	Aucun montant	50 €
AS collège Ludovic Bréa	20 €	50 €
AISA Gymnastique Rythmique	100 €	0 €

AR Prefecture

006 110500351-20220404-2020-034-DE Reçu le 13/04/2022 Culturelle Bouddhiste zen soto de Nice Gyobutsuj Service Remplacement des AL MIN Fleurs	300 €	0 €
Protection Civile 06	Aucun montant	0 €
Amicale des Forestiers Sapeurs Levens	Aucun montant	0 €
Solidarité Paysans Provence Alpes	Aucun montant	0 €
AFM Téléthon	Aucun montant	0 €
TOTAL	2 170 €	1 800 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'allouer aux associations des subventions pour l'année 2022 d'un montant total de 9 900 €

INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget communal 2022, section fonctionnement

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,
Philippe HEURA**

